

Ville de Béthune



Le jardin public

COVID-19

Les parcs et jardins restent fermés jusqu'à

En raison de l'épidémie de Covid-19, les parcs et jardins doivent rester fermés. Cette interdiction est

Publié le 14 mai 2020

Le 7 mai, le Gouvernement a classé en rouge le département du Pas-de-Calais. Ce classement signifie que les habitants sont déconfinés, mais que certains lieux restent inaccessibles, dont les parcs et les jardins publics.

A Béthune, un arrêté municipal a donc été pris en ce sens afin de fermer l'accès à différents lieux publics :

- > Le jardin public
- > La gare d'eau (la pêche y est donc interdite),
- > Le parc des Cheminots,
- > Le parc de Catorive,
- > Le parc du Mont-Liébaut (déjà fermé pour travaux),
- > Le parc du Mont-sans-Pareil



[Télécharger l'arrêté municipal](#)

BÉTHUNE
SMART CITY

HÔTEL DE VILLE
6 Place du 4 septembre
62407 Béthune cedex

HORAIRES :
Lun : 9h > 17h
Mar - Ven : 9h > 12h30 - 14h > 17h

Tél. : 0321630000
Fax :
mairie@ville-bethune.fr